



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 28 octobre 2025
N. réf : 10.01.02/JL

Préavis N° 12/2025

DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉFECTION DE LA CULÉE DU PONT ET DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA CHAUSSÉE A LA VALLÉE DES FENILS
--

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PRÉAVIS

En octobre 2021, votre Conseil donnait l'autorisation à la Municipalité d'engager des dépenses pour des travaux d'urgence jusqu'à CHF 100'000.— (préavis 13/21).

Par ce préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit de CHF 99'000.00 pour procéder à la réfection de la culée du pont et du mur de soutènement de la chaussée à la vallée des Fenils. En effet, il a été constaté que le caisson en amont du pont avait lâché. Ce pont situé sur le ruisseau des Fenils donne accès à trois chalets qui ont une affectation agricole.

Les travaux d'urgence ont pour but de préserver les fondations du pont en rive droite. La réalisation est urgente car, lors de la prochaine crue, il y a un risque que la fondation existante soit emportée. Le but desdits travaux est de sécuriser la rive droite.

2. PROJET

Les travaux d'urgence à réaliser sont :

- Déviation provisoire de la rivière sur la rive gauche
- Démolition du caisson
- Terrassement et piquage du rocher
- Pose de blocs d'enrochement
- Réalisation d'un mur en béton en guise de culée et ancrage sous la route
- Remise en place du lit du ruisseau
- Réfection de la chaussée affaissée

3. Coûts

Génie Civil

1	Installation	Fr.	9'425.00
2	Carottages et sciages	Fr.	1'160.00
3	Travaux hydrauliques	Fr.	51'696.00
4	Chaussée et revêtement	Fr.	6'887.50
5	Construction béton coulé sur place	Fr.	<u>5'250.00</u>

Total **Fr. 74'418.50 HT**

Frais annexe

1	Frais administratifs et techniques	Fr.	<u>12'500.00</u>
---	------------------------------------	-----	------------------

Total **Fr. 12'500.00 HT**

Récapitulation

1	Génie civil	Fr.	74'418.50
2	Frais annexes	Fr.	12'500.00
3	Divers et imprévus	Fr.	<u>4'000.00</u>

Total **Fr. 90'918.50 HT**

TVA	8.1%	Fr.	<u>7'364.40</u>
-----	------	-----	-----------------

Total **Fr. 98'282.90 TTC**

Arrondi **Fr. 99'000.00 TTC**

Ces travaux bénéficieront d'une subvention des améliorations foncières cantonales (49%) et fédérales (33%).

4. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 06 décembre 2025

- Vu** le préavis N° 12/2025
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

PREND ACTE

- **De l'amortissement** de la dépense nette d'investissement, selon les durées fixées par les directives MCH2, à savoir :
40 ans pour le pont et la route

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du pont de la vallée des Fenils
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 99'000.--.
- **De financer** ce montant par la trésorerie courante ou, si nécessaire, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 28 octobre 2025 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 06 décembre 2025.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Délégué municipal :

- M. Stéphane von Siebenthal